

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	42 (1971)
Heft:	5
Register:	Programme de travail des commissions de l'ADIJ pour 1971

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La double voie entre Moutier et Granges

L'assemblée approuva ensuite le programme d'activité 1971 de l'ADIJ.

Dans les divers, M. Georges Morand, député de Belprahon, attira l'attention de l'assemblée sur l'intérêt du postulat développé au Grand Conseil par M. Marc Haegeli, député de Tramelan, et demanda que l'ADIJ prenne officiellement position en sa faveur, ce qui fut fait par le vote de la résolution suivante :

« L'Association pour la défense des intérêts du Jura, réunie en assemblée générale le 8 mai 1971 à Courtelary, soutient sans réserve tous les efforts déployés en vue de l'amélioration de l'équipement de la ligne de chemin de fer Bâle-Bienne, et en particulier le postulat du député Haegeli déposé au Grand Conseil bernois demandant la mise à double voie de la ligne Moutier-Longeau. »

Enfin, M. Maxime Chappuis, sous-directeur de Boillat S.A., à Reconvilier, fit une intervention en faveur de la mise sous protection des Franches-Montagnes, menacées par des projets de constructions touristiques trop nombreuses et par un élevage intensif. Cette intervention fut transmise au comité pour étude.

Conférence du professeur Schaller

Sitôt après la séance administrative, l'assemblée eut le grand plaisir d'entendre une conférence du professeur François Schaller, des Universités de Lausanne et Berne, sur « L'heure des choix ». L'éminent économiste jurassien préconisa l'adoption d'une politique conjoncturelle apte à lutter contre l'inflation et l'établissement d'un ordre de priorité dans les investissements.

Pour terminer, ce fut l'apéritif, marqué par les allocutions de MM. Erismann, maire de Courtelary, et Weil, directeur technique de la Fabrique de chocolats Bloch, et le déjeuner, fort bien servi à la halle de gymnastique du Collège.

ADIJ

Programme de travail des commissions de l'ADIJ pour 1971

Commission des affaires communales

- a) Examen et publication des travaux des groupes de travail concernant la protection et l'épuration des eaux, la destruction des ordures, les constructions scolaires et le Conseil général dans les communes.
- b) Etude d'un système de contrôle des habitants dans les communes ; ce système devrait donner instantanément et en permanence tous les renseignements démographiques utiles aussi bien à l'économie qu'aux statistiques cantonales, régionales et aux organes dirigeants des communes.
- c) Examen des projets de lois et décrets qui touchent l'organisation et l'administration des communes.
- d) Etude d'un nouveau système de cotisations pour les membres de l'ADIJ.

Commission agricole

- a) Journée d'informations agricoles.
- b) Cours et conférences inscrites au programme de l'OGG pour 1971.
- c) Suivre et examiner l'évolution de tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

Commission pour la formation professionnelle

- a) Organisation de la Journée des apprentis méritants.
- b) Mise à disposition de la documentation nécessaire pour comprendre l'organisation du système de bourses dans le cadre du canton.

Commission des forêts et du bois

- a) Elargissement de la commission en augmentant le nombre de représentants de l'industrie du bois.
- b) Réalisation de l'enquête statistique de la production et de la consommation de produits ligneux dans le Jura. Cette enquête s'étendra à :
 - forêts domaniales ;
 - forêts communales ;
 - forêts bourgeois ;
 - forêts privées ;
 - scieries affiliées à l'association jurassienne ;
 - scieries non affiliées ;
 - artisanat du bois.

Les enquêteurs seront mis à disposition par le Service forestier et l'Association des propriétaires de scieries du Jura.

- c) Etude d'une éventuelle collaboration de la commission avec LIGNUM par la mise sur pied d'une communauté en faveur de l'utilisation du bois (Communauté régionale pour le Jura).
- d) Colloques et démonstrations sur les problèmes d'exploitations et de transports dans le cadre des associations d'arrondissements.

Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien

- a) Liquidation des affaires en cours.
- b) Etude et propositions concernant les remparts de Porrentruy, la construction d'une colonie de maisons de vacances à Belfond, commune de Goumois.
- c) Mise à jour d'un état des monuments historiques classés.
- d) Etablissement d'un répertoire des travaux exécutés et subventionnés par la commission depuis sa création (1946).
- e) Examen et traitement de tous les objets soumis à la commission par des particuliers ou des communes, paroisses, bourgeois, etc.

Commission pour la protection de la nature

- a) Inventaire des zones demandant une protection dans l'est du Jura.
- b) Terminer les mises sous protection dans les Franches-Montagnes.
- c) Projets d'aménagement des réserves naturelles classées (Bonfol en particulier).
- d) Suite de la publication du fichier : « Les arbres protégés », par M. Treu.
- e) Encourager la création de sociétés ayant pour but la protection de la nature au niveau des communes ou des districts.
- f) Excursions et stages dirigés dans les réserves naturelles du Jura.

Commission sociale

- a) Mise sur pied des groupes de travail pour chaque type d'inadaptation et dans chaque secteur d'activité sociale (enfance, adolescence, âge adulte et troisième âge). Elaboration des cahiers des charges des groupes de travail.
- b) Création du Secrétariat général d'enquête et élaboration de son cahier des charges.
- c) Début effectif des travaux de planification sociale.

Commission du trafic ferroviaire

- a) Etude des moyens pour sauvegarder et améliorer le réseau ferroviaire jurassien.
- b) Etude et adaptation des horaires au besoin du Jura ; examen des répercussions du nouvel horaire.
- c) Défense du trafic franco-suisse par Delle.
- d) Mise en chantier des revendications pour 1973-1975.

Commission pour l'aménagement du territoire

- a) Information et collaboration à tous les niveaux en ce qui concerne les problèmes d'aménagement.
- b) Formation d'associations de communes.
- c) Collaboration à l'enquête du Doubs ; exécution du plan directeur.

L'aménagement de la ligne du Pied du Jura

Doublement de la voie entre Gléresse et Tüscherz

Nous publions ci-dessous un article paru dans le N° 4/1971 du « Bulletin du personnel des CFF » et consacré au doublement de la voie entre Gléresse (Ligerz) et Tüscherz, sur la ligne du Pied du Jura.

On sait que la ligne du Pied du Jura Lausanne-Bienne-Olten est, après l'artère principale Lausanne-Berne-Olten, la transversale la plus importante du trafic entre la Suisse romande et la Suisse orientale. Elle a même un gros avantage sur la ligne de Berne, celui de ne pas avoir de déclivités supérieures à 10 %, tandis qu'entre Lausanne et Berne, la rampe maximale (Lausanne-Palézieux) s'élève à 18 %, ce qui impose nécessairement certaines limites à l'exploitation. C'est pour cette raison que le trafic lourd des marchandises est acheminé par la ligne du Pied du Jura. Ce trafic a pris encore de l'importance avec l'augmentation de la production de la raffinerie d'Aigle et la mise en service de celle de Cressier. Quant au transport des voyageurs, la ligne Lausanne-Bienne supporte les principaux courants de trafic Suisse romande-Jura-Bâle, Suisse romande-Soleure et, en partie, Suisse romande-Argoovie-Zurich.

Lorsqu'en 1902/1903, la ligne du Pied du Jura passa en mains des Chemins de fer fédéraux, seuls les courts tronçons communs Lausanne-Daillens et Auvernier-Neuchâtel étaient à double voie. Les CFF posèrent successivement la seconde voie sur différentes distances, de sorte qu'au-